COP31 : le droit climatique Ã deux vitesses

Chaque COP a au moins un mÃ©rite : obliger l'humanitÃ©, une fois par an, Ã regarder sa trajectoire climatique en face, Ã mesurer le prix de son inaction et Ã dÃ©battre des moyens d'y remÃ©dier, mÃªme si les engagements restent souvent au stade des bonnes intentions. La confÃ©rence d'Antalya n'Ã©chappe pas Ã la rÃ¨gle, avec des fragilitÃ©s propres. Quel jugement porter sur une situation aussi dÃ©sespÃ©rante ? L'analyse de Corinne LEPAGE, avocate et ancienne ministre franÃ§aise de l'Environnement. Une analyse non dÃ©nuÃ©e d'espÃ©rances. H2o novembre 2026.

COP31

Le droit climatique Ã deux vitesses

Corinne LEPAGE

prÃ©sidente de Huglo Lepage Avocats

ancienne ministre franÃ§aise de l'Environnement

H2o - novembre 2026

Â

Chaque COP a au moins un mÃ©rite : obliger l'humanitÃ©, une fois par an, Ã regarder sa trajectoire climatique en face, Ã mesurer le prix de son inaction et Ã dÃ©battre des moyens d'y remÃ©dier, mÃªme si les engagements restent souvent au stade des bonnes intentions. La confÃ©rence d'Antalya n'Ã©chappe pas Ã la rÃ¨gle, avec des fragilitÃ©s propres. Plusieurs dirigeants clÃ©s manquent Ã l'appel. Les Ã‰tats-Unis ont quittÃ© l'accord de Paris le 27 janvier 2026 et sortiront de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et du comitÃ© d'experts scientifiques sur le climat (GIEC) le 27 fÃ©vrier 2027. Une prÃ©sidence inÃ©dite se partage entre la Turquie et l'Australie, deux grands producteurs de charbon. Le contexte politique s'est en outre profondÃ©ment dÃ©gradÃ© : la crise du dÃ©troit d'Ormuz et le conflit entre l'Iran et les Ã‰tats-Unis ont provoquÃ© pÃ©nuries et flambÃ©e des carburants, la sÃ©curitÃ© et la dÃ©fense passent dÃ©sormais avant le climat, et le reflux antiÃ©cologique venu d'outre-Atlantique alimente en Europe un dÃ©tricotage Ã l'Ã©chelle industrielle des normes environnementales. Le dÃ©fi diplomatique de cette COP31 est donc considÃ©rable.

La prÃ©sidence mise sur l'Ã©lectrification : l'Ã©lectricitÃ© devrait couvrir 35 % de la demande finale d'Ã©nergie d'ici 2035. Tout dÃ©pend pourtant de l'Ã©lectricitÃ© mobilisÃ©e, et c'est lÃ que le bÃ¢t blesse. La sortie des fossiles ne figure pas Ã l'ordre du jour, alors que l'objectif de 1,5 Â°C est hors d'atteinte et que les nouvelles contributions nationales rÃ©duiraient les Ã©missions mondiales de 6 % seulement en 2035 par rapport Ã 2019, quand il en faudrait prÃ¨s de 60 %. Tandis que les catastrophes climatiques s'enchaÃ®nent sur tous les continents, cette faiblesse reflÃ¨te aussi la contestation de la science par certains Ã‰tats et le dÃ©sinvestissement dans la recherche : nul ne sait si le prochain rapport du GIEC paraÃ®tra Ã temps, faute d'accord sur son calendrier et son financement.Â

Les nÃ©gociateurs parleront d'adaptation et de financement de la transition, en particulier pour les pays du Sud. Mais la pÃ©nurie de fonds publics rend plus que jamais indispensable la mobilisation des capitaux privÃ©s.Â

Quel jugement porter sur une situation aussi dÃ©sespÃ©rante ?

D'abord, le multilatÃ©ralisme Ã©choue. La rÃ¨gle du consensus ne produit que des compromis trÃ¨s mous, parfois dÃ©connectÃ©s de la rÃ©alitÃ©. La nature ayant horreur du vide, les avancÃ©es rÃ©elles viennent de coalitions et de dÃ©mar volontaires : feuilles de route sur les fossiles et la dÃ©forestation, Ã©lectrification, processus de Santa Marta. Un droit climatique Ã deux vitesses s'installe, entre engagements formels timides et coalitions ambitieuses mais non contraignantes. La justice climatique nuance ce constat. L'avis de la Cour internationale de justice de juillet 2025 inspire dÃ©jÃ les juridictions du monde entier et nourrira immanquablement des contentieux. Les juges s'emparent aussi du droit souple, y compris des engagements non contraignants des autoritÃ©s publiques comme des entreprises. LÃ se trouvent sans doute aujourd'hui les leviers les plus puissants.

Ensuite, paradoxalement, la souverainetÃ© et la dÃ©fense ramÃ¨nent au climat. La crise d'Ormuz rÃ©vÃ¨le la vulnÃ©rabilitÃ© d Ã©conomies dÃ©pendantes des fossiles et l'atout stratÃ©gique des renouvelables : aucun voisin ne peut prendre en otage le vent, le soleil ou l'eau. La baisse des Ã©missions observÃ©e en 2026, mÃªme modeste, ne tient d'ailleurs pas seulement au recul des hydrocarbures dÃ» Ã la crise Ã©nergÃ©tique ; elle traduit aussi un basculement vers l'Ã©lectricitÃ© et les renouvelables.

Enfin, l'Ã©cologisation de l'Ã©conomie est en marche. En 2007, dans Vivre autrement, j'avais forgÃ© le concept d'"Ã©colonomie" pour dÃ©signer cette Ã©conomie nouvelle, qui transforme l'ancienne et fait naÃ®tre de nouveaux secteurs. MÃªme si certaines entreprises liÃ©es aux fossiles freinent encore en sous-main, le monde Ã©conomique sait dÃ©sormais que son intÃ©rÃªt, son dÃ©veloppement et l'adhÃ©sion de ses salariÃ©s passent par cette mutation. C'est du secteur privÃ© qu'il fa attendre le plus. Preuve en est : nombre d'entreprises ont continuÃ© d'investir contre le dÃ©rÃ¨glement climatique et les pollutions, et pour la biodiversitÃ©, sans le dire, pour ne pas dÃ©plaire au prÃ©sident amÃ©ricain. Ã€ cet Ã©gard, les rÃ©cente Ã©lections amÃ©ricaines de mi-mandat constituent sans doute la meilleure nouvelle.Â â–„Â

Â

Â L'auteure

Docteure en droit, ancienne ministre de l'Environnement (1995-1997) et ancienne dÃ©putÃ©e europÃ©enne (2009-2014), Corinne Lepage est prÃ©sidente de Huglo Lepage Avocats, premier cabinet franÃ§ais spÃ©cialisÃ© dans le droit de l'environnement, et enseignante Ã Sciences Po. Elle est l'auteure de nombreux ouvrages dont Le discrÃ©dit Ã©cologique ou comment sortir du backlash, paru en juin 2026 dans la collection Tracts Gallimard.